

## Compte-Rendu d'Activités et Compte-Rendu Financier statutaires

Page quitus établi par les vérificateurs aux comptes



Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules FERRY

Rue des Jeux

03330 BELLENAVES

Tel: 04.70.00.00.00

Mel: ecole.jferry.bellenaves.03@ac-clermont.fr

N° d'affiliation à l'OCCE 03:003/...

Compte bancaire ouvert par l'Association Départementale OCCE 03

Caisse d'Épargne ou Crédit Agricole XXXXXXXX

Document à établir avant le 30.09.20..

Retkoop - Imprimé le ....20.., à ..h ..min ..s

Observations:

Commission de contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire

Date de la Réunion : Avant le 30/09/20..

Contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire.

La commission donne quitus de la gestion de la coopérative au mandataire suivant : M. Jean DUPONT

Observations éventuelles de la commission :

Lieu: École Publique Jules FERRY

Cachet de l'établissement

École Publique Jules FERRY

Rue des Jeux 03330 BELLENAVES

Vérificateurs aux comptes: au moins 2 personnes extérieures à la compta., dont au moins 1 parent d'élèves (qui donnent leur quitus).

Nom	Prénom	Qualité : enseignant non mandataire, parent, autre	Signatures *
PIVERT	Victor	Enseignant non mandataire	Hivent
BARNIER	Germaine	Enseignante non mandataire	Parnier
BRISEBARD	Sylvie	Parent d'élève	Straighted.
FOURCHAUME	Louis-Philippe	Parent d'élève	- Fornchaumie

\* Attention! Les signatures valident tous les comptes et tableaux saisis ou remplis dans Retkoop.

N'oubliez pas les documents à joindre obligatoirement.

Tous les documents (cahiers, sauvegardes informatiques, pièces justificatives, extraits de comptes, chéquiers utilisés, ...) doivent être obligatoirement conservés en archives, dans l'établissement scolaire, pendant 10 ans.

La vérification a lieu avant le 30/09.

Le lieu est obligatoirement l'École.

Les documents comptables ne doivent jamais en sortir, sauf en cas de contrôle de l'OCCE.

Il est donc interdit de les conserver à son domicile (originaux ou conies)

Les Comptes doivent être présentés au 1er Conseil d'École.

Grâce à RETKOOP, les données sont déjà saisies.

Inscrire les noms, prénoms, qualités, & les signatures des Vérificateurs aux comptes **sont obligatoires sur le Quitus.** ◀

Il faut obligatoirement un parent d'élèves.

Les enseignants mandataires ou signataires **ne peuvent pas signer.**Le/La/Les Mandataire(s) **signe(nt) en bas.** 

→ Tous les documents concernant la comptabilité de l'année sont archivés et conservés pendant 10 ans à l'École.

Une copie du Quitus et du Compte-Rendu Financier est à conserver dans les archives, l'autre est à envoyer à l'OCCE 03.

Solde

égal

dernier relevé

banque

l'exercice

31/08/20.. au plus tard ou

# OCCE de l'Allier

## Le Compte-Rendu Financier (CRF) 20.. – 20..



Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules FERRY, à BELLENAVES (003/...)

Compte: Caisse d'Épargne ou Crédit Agricole XXXXXXXX

Mandataire: Jean DUPONT. Monnaie affichée: Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

			Compte de fon	ctionnement gén	éral du	1.09.20	au 31.08.20			
		<u>CH.</u>	ARGES				PROD	<u>UITS</u>		
	6070 0008	Achats d'objets à r	evendre	1 152,50 7	070 000	8 Vei	ntes d'objets à reve	endre		2 001,00
6168 1008 Assurances versées		s	36,75 7	080 000	8 Act	ivités éducatives			495,10	
	6181 0008 Activités éducatives		es .	3 000,78 7	410 000	8 Su	oventions des coll.	Locales (3)	)	350,0
	6586 0008 Cotisations versées à l'OCCE 03		s à l'OCCE 03	•	420 000		oventions d'associ			2 400,0
	6270 0008 Frais bancaires			•	551 000		ntributions particip			0,0
	6700 0008 Dépenses exceptionnelles		onnelles	•	562 000		rticipations volonta		imilles	232,2
	6800 0008	Biens durables ventaire de la coop.	١	0,00 7	700 000	8 Re	cettes exceptionne	lles		0,0
	Total des char		)	4 485,94 T	otal de	s produits	: (R) :			5 128,3
	Total acs charg	Pea (v.) .	Résulta	t de l'année 20						3 120,30
	Bilan simplifié au 31 août 20									
	ACTIF		Soldes des comptes au	ı 31/08/20		<u>PASS</u>	<u>SIF</u>			
	➤512 Banque (1)		2 642,41	1	10 Repo	ort à nouve	eau au 1.09.20 :		1 999,99	
	514 Banque Po	stale, ex-CCP (1)	0,00	É	gal à l'a	ctif - pass	if au 31.08.20 (anr	née précéd	ente)	
de au	5 Autre com	pte	0,00							
08/20 au   s tard ou	►530 Caisse en e	•	0,00	R	Résultat	de l'anné	20:		642,42	•
l au	478.1 Erreur dé	bitrice :	0,00	4	78.2 Err	eur crédit	rice :		0,00	_
nier	Total de l'actif	f:	2 642,41	Т	otal du	passif:			2 642,41	
vé de		L	a différence entre l'acti	if et le passif est :	0,00 Le	bilan sim	plifié est équilibr	é.		
que de ercice	(1) Compte ban	<u>caire 512</u> :					(2) Arrêté de cais	<u>se au 31 a</u>	<u>oût 2019</u> :	
ercice		•	ou du foyer doit fournir	•			La caisse n'étant pas un compte bancaire, le			
	bancaire, où fig bancaire) ci-des		ié en 512, et doit comp	léter le tableau (r	approcl	hement	indiquées doiven non-mandataires		ifiées par deux	personne
	bancaire) ci-des		Solde indiqué sur le r	elevé hancaire fo	urni • 3	788 65	non-mandataires	•	Nombre	Somme
			Solde maique sur le i	eleve ballcalle lo	uriii . 3	100,05	Billets :	200,00	0	0,00
	N° chèques	Chèques	ou versements	Dates	Monta	ants (+/-)	Diffees.	100,00	0	0,00
	272	Transport CM par	Europ Voyages Musée	30-06-20	-5	3,96		50,00	0	0,00
	268		age Royan 4 classes	05-07-20				20,00	0	0,00
	269	Transport Vulcania CE2		05-07-20		77,95		10,00	0	0,00
	270	•	oyage CE2/ CM1	05-07-20		0,85		5,00	0	0,00
	210	Transport	Oyage CLZ/ CM1	03-07-20	-1	0,65	Pièces :	2,00	0	0,00
								1,00	0	0,00
	Solde indiqué dans le bilan (case 512): 2 642,41  Le rapprochement bancaire est bon.								0,00	
				e rapprochement i	Jancaire	e est bon.		0,20	0	0,00
	C'est ici qu	e les opérations i	non-pointées (en atte	entes) apparaiss	ent.			0,10	0	0,00
e pas					0,05	0	0,00			
ublier de								0,02	0	0,00
ournir une	En fin d'	année, il est préfé	erable de déposer l'ens	semble de l'espè	ce à			0,01	0	0,00
opie du	la banqı	ue, pour éviter de	s vols pendant les vac	ances		-	Solde indiqué da	•	Ü	0,00
ernier Jevé de	Solde indiqué dans le bilan (case 530):  L'arrêté de caisse est bon.								0,00	
anque.	(3) Détails et i	ustifications des	subventions enregis	trées en comnt	e 7410	•				
'est			llectivités locales ou te				ráas at justifiáas i	nar des co	nies d'extraits d	le compt
bligatoire.		es notifications d'a		erritoriates, dorv		cinegise	rees et justifiees p	oai acs co	pies a extraits e	ic compe
	Origine des s	subventions	Montants	Dates de verse	ment	Desti	nation des subve	ntions	Reliquats non	dépensé
e pas oublier	in on gine des sus ventions		Morrearies	Dates de versement Desti		nation according		Au 31 aoû	•	
e <b>fournir les</b>	Com Com Circle Lineare		100.00	24/01/20		Sorita Ci	néma - Entrées			
ì	Com. Com Sid		100,00	24/01/20					0,00	
	Mairie Bellenaves		250,00 14/05/		zu voyage s		scolaire fin d'année		0,00	
elevés de			0,00						0,00	
elevés de anque,									0,00	1
elevés de anque, nandats ou			0,00							
elevés de anque, nandats ou ourriers			0,00						0,00	
elevés de anque, nandats ou ourriers 'attributions.			•							ı
anque,			0,00						0,00	
elevés de anque, nandats ou ourriers 'attributions.	Tot	al:	0,00						0,00	

	Papiers à envoyer à l'OCCE 03	Validation OCCE 03
•	1. Une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Jean DUPONT, mandataire, etc.).	Validé
	2. Une copie du dernier relevé du compte Caisse d'Épargne ou Crédit Agricole XXXXXXXX, où figure le montant : 3 970,16 €	Validé
•	3. Et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 350,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	Validé

## LES MOTS-CLEFS POUR COMPRENDRE LE BILAN

**ACTIF :** Il définit les composantes du patrimoine. C'est l'actif circulant qui apparaît dans le bilan, c'est-à-dire le compte et les liquidités. *En clair : Actif = moyens d'activités* 

BILAN / COMPTE-RENDU FINANCIER : C'est le document qui permet d'apprécier la situation financière de la coopérative.

**CHARGES (OU DÉPENSES) :** Ce sont toutes les opérations qui ont pour conséquence d'appauvrir la coopérative. Elles correspondent aux dépenses, c'est-à-dire aux achats.

**EXERCICE COMPTABLE:** Période de temps donnée au cours de laquelle la coopérative enregistre toutes ses opérations économiques dans sa comptabilité. Pour la coopérative, l'exercice comptable reprend le calendrier scolaire: du 01 septembre au 31 août.

**PASSIF:** Il regroupe les ressources utilisées. Le bilan vous demande simplement d'indiquer les sommes que vous aviez en début d'exercice. On retranche le déficit ou on ajoute l'excédent... et on obtient un passif... égal au total de l'actif. *En clair: Passif = ressources du passé*, *composante de l'actif d'aujourd'hui*.

**PLAN COMPTABLE :** Document rassemblant les règles et principes à suivre en comptabilité pour la tenue des comptes. Il permet de répartir les charges ou les produits (cf. ci-dessous).

**PRODUITS (OU RECETTES):** il s'agit des entrées d'argent, qui « enrichissent » la coopérative. Ce sont toutes les recettes liées aux ventes, participations des parents, subventions...

RAPPROCHEMENT BANCAIRE: cela consiste à comparer les enregistrements comptables du compte banque avec les opérations figurant sur le relevé bancaire. On pointe les opérations une à une, en rapprochant à chaque fois la ligne du relevé bancaire avec la ligne du compte banque (numéro 512) de la comptabilité. Les opérations non pointées, c'est-à-dire encore non débitées ou créditées de l'année en cours apparaissent dans le tableau. Elles sont reportées sur l'exercice suivant automatiquement.

QUITUS: Reconnaissance d'une gestion conforme aux obligations, avec décharge de responsabilités. C'est la page ou l'on trouve les signatures.

**RÉSULTAT COMPTABLE:** c'est la somme d'argent que la Coopérative a gagné ou perdu. Le résultat comptable représente, pour une période donnée, ce qu'elle a encaissé, diminué de toutes les charges liées à son activité (ce qu'elle a décaissé). Un résultat positif est un bénéfice, un résultat négatif est un déficit.

**VÉRIFICATION DES COMPTES :** elle est <u>statutaire et donc obligatoire</u> (loi 1901). Elle délivre au Mandataire son « Quitus » En cas de mutation ou de départ à la retraite du Mandataire, elle doit avoir lieu avant son départ. Les vérificateurs sont des <u>enseignants et au moins un parent</u> qui n'ont pas tenu la comptabilité, afin de ne pas être juge et partie. Ils peuvent être désignés en Assemblée Générale ou à défaut en Conseil de Coopérative. Ils sont élus pour un an, leur mandat étant renouvelable. Le Mandataire et le Signataire <u>ne peuvent faire partie</u> de cette commission. La réunion a obligatoirement lieu à l'École, <u>les documents comptables ne doivent pas en sortir</u>. Elle garantit la sincérité des documents financiers et comptables qui sont consultés sur place. Par sondage, la commission vérifie un certain nombre de pièces en recettes et en dépenses et se fait présenter les justificatifs. En aucun cas, elle ne prédispose de l'utilisation des fonds et des biens. Elle se fait également présenter le registre d'inventaire du matériel appartenant à la Coopérative, le registre des délibérations.

#### 6070 0008 ACHAT D'OBJETS À REVENDRE

On y inscrit le montant TTC des factures de tous les articles achetés pour être revendus sans transformation : calendriers OCCE, photos des photographes uniquement, revues et ouvrages divers (abonnements et livres achetés puis revendus), viennoiseries (ventes dans l'école ou l'établissement), achats groupés permettant d'obtenir des tarifs préférentiels...

## **6168 1008 ASSURANCES**

Assurances versées pour les activités coopératives. Sauf exception, la coopérative scolaire verse ses assurances (coopérateurs et matériels) à l'association départementale en même temps que la cotisation statutaire.

## **6270 0008 FRAIS BANCAIRES**

Frais bancaires : frais de tenue de comptes, agios, etc...

## **6181 0008 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES**

Ensemble des charges résultant des activités pédagogiques de la coopérative : journaux scolaires, correspondance scolaire, documentation pédagogique, fichiers pédagogiques, sorties éducatives, spectacles, travaux manuels, etc...

## **6586 0008 COTISATION À L'OCCE 03**

Il s'agit exclusivement des cotisations statutaires versées à l'OCCE

## **6700 0008 DÉPENSES EXCEPTIONNELLES**

Dépenses imprévues, dons, reversement des collectes et opérations de solidarité.

## 6800 0008 BIENS DURABLES

Gros matériel, équipement durable (durée d'utilisation supérieure à un an) qui figurent au cahier d'inventaire du matériel acheté par la coopérative (formulaire à réclamer à l'OCCE). La décision d'achat est consignée dans le registre des délibérations de la coopérative (conseil de coopérative)

Équipement informatique léger, appareils photos et audiovisuels, cartes mémoires, jumelles, boussoles...

Les matériels cédés, détruits ou volés peuvent bien sûr être sortis de l'inventaire sur justificatif.

#### **7070 0008 VENTE D'OBJETS**

Ce sont les ventes des produits cités en charges (60700008). Il convient bien sûr de noter toutes les recettes et pas seulement les bénéfices réalisés.

## 7080 0008 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Recettes liées aux activités citées en charges (61810008) : versements des parents pour les sorties et spectacles, ventes de journaux scolaires, ventes d'objets fabriqués à l'école, participations des parents aux goûters, sorties, voyages...

## 7410 0008 SUBVENTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Il s'agit des subventions versées par les municipalités, Conseils Régional et Départemental, organismes publics, pour les projets des coopératives.

## **7551 0008 CONTRIBUTIONS PARTICIPATIVES**

Il s'agit des aides reçues de la plateforme participative La Trousse à Projets.

## **7551 1008 SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS**

Il s'agit des subventions versées par d'autres associations, des entreprises, organismes...

## **7562 0008 PARTICIPATION DES FAMILLES**

Montant de la participation financière à la coopérative. Ce versement doit être expliqué aux parents. Il ne saurait être obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune exclusion ou discrimination! En aucun cas, les participations des familles ne peuvent servir à régler les frais de fonctionnement de l'école ou de l'établissement

## 7700 0008 RECETTES EXCEPTIONNELLES

Opérations imprévues, dons des parents ou autres (attention à ne pas confondre avec la participation familiale), remboursements d'assurances, reversements suite à des dissolutions de coopératives ou autres associations, collectes et opérations de solidarité organisées par l'école ou l'établissement.